

## Fonctionnaires Stagiaires, Admissibles contractuels, Emplois d'Avenir Professeur : comment s'y retrouver ?

L'année 2013 - 2014 sera une année transitoire en attendant la mise en place effective des ESPE (École Supérieure du Professorat) dont on ne sait encore quasiment rien (Lieu ? Formateurs ? Maquette du master et de la formation ?). En septembre, vous accueillerez dans vos salles des profs de nouveaux enseignants / CPE, fonctionnaires stagiaires ou encore étudiants, aux payes et statuts différents (voir tableau). Peut-être même serez vous sollicités pour devenir leur tuteur. Attention à vérifier à quoi vous vous engagez !

Le SNES-FSU lance également une pétition pour réclamer la revalorisation de la mission de tuteur, à signer et à diffuser : [www.snes.edu/Tuteur-une-petition-pour-une-autre.html](http://www.snes.edu/Tuteur-une-petition-pour-une-autre.html)

	Fonctionnaires Stagiaires 2013 (15 h)	Stagiaires « admissibles contractuels »	Emplois d'Avenir Professeur (EAP)
<b>Qui ?</b>	<p>Environ 170 lauréats des concours (CAPES/T – CPE – Agreg – PEPS – CAPLP et concours réservés) 2013 ou 2012 (report de stage – renouvellement – prolongation)</p> <p><b>Affectation du 12 au 17 juillet sur des supports (dont 100 BMP) en liaison avec les corps d'inspection et les tuteurs.</b></p>	<p><b>Etudiants admissibles ayant validé leur M1 et volontaires</b> (il n'y a en effet pas d'obligation) : 77 équivalents temps plein ont été bloqués.</p> <p>Affectation la semaine du 19 août (établissements près de Clermont).</p>	<p>- 51 étudiants + 2<sup>e</sup> vague de recrutement (60 étudiants), L2 ou L3 (licence 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année) ou M1 (master 1<sup>ère</sup> année) devant être boursiers sur critères sociaux et âgés au plus de 25 ans (30 ans pour les personnes reconnues handicapées). Les disciplines concernées dans l'académie sont : lettres, maths, LV, Histoire-géo, SVT.</p> <p>- Dossier de candidature et lettre de motivation transmis au rectorat par l'université (avec avis).</p>
<b>Pour faire quoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stage en responsabilité</li> <li>- Formation filée sur 36 jours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des cours en responsabilité toute l'année</li> <li>- Préparation des <b>oraux des concours</b> (juin 2014)</li> <li>- <b>2<sup>e</sup> année de master</b></li> <li>- <b>Formation</b> à l'Université et formation avec le tuteur. Accueil prévu à la rentrée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Observation et stage en pratique accompagnée</b> (toujours en présence du tuteur). Possibilité qu'ils <u>participent</u> à des activités de soutien, d'aide. Une circulaire académique précise les missions.</li> <li>- L'étudiant s'engage à passer les concours sous peine de devoir reverser les sommes perçues.</li> </ul> <p><b>L'EAP n'est donc pas un moyen d'enseignement, ni un AED !</b></p>
<b>Horaires</b>	- Décharge de 3 h pour les enseignants et de 6 h pour les CPE sauf pour ceux pouvant justifier d'une ancienneté conséquente (ils auront cependant un tuteur).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 h (+ ou – 1 h de cours rémunérées 9 h (lundi, mardi et mercredi).</li> <li>- Les stagiaires ayant déjà un M2 et désireux de faire plus d'heures de cours peuvent en faire la demande (mais ils auront toujours le forfait de 3 h pour la formation).</li> </ul>	Durée fixée en moyenne à 12 h par semaine, mais le temps de travail des CUI est annualisé (1607 h pour un temps plein, soit 551h pour un EAP) et le nombre de semaines de travail n'est pas spécifié. Les étudiants bénéficient des congés et jours fériés prévus par le code du travail (voir remarque).
<b>Début d'année</b>	Dispositif d'accueil sur 4 jours en août, soit dans un EPLE soit à l'ESPE.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Année 2012 – 2013 : contrat signé de janvier au 30 septembre 2013.</li> <li>- A partir de la rentrée 2013, les contrats sont conclus à compter du 1er octobre (jusqu'au 30 septembre).</li> </ul>
<b>Remarques</b>	<p><b>La journée de formation est prévue le mardi à compter de la rentrée 2013 (au lieu du jeudi en 2012 - 2013).</b></p> <p><b>Obligation du CLES et du C2i2E : à valider dans les 3 ans</b></p>	<b>Les M2 doivent être résidents dans l'académie.</b>	Le recrutement d'EAP est soumis à la délibération du conseil d'administration. Le SNES estime que le contrat de travail (CAE – CUI) CDD d'un an renouvelable 2 fois doit aussi être soumis au conseil d'administration. Pas de période d'essai + il faut refuser toute référence à une durée annuelle et rappeler qu'il faut adapter le temps de travail aux exigences de la formation de l'étudiant ! Ce n'est pas l'établissement qui choisit l'EAP mais le rectorat qui affecte.
<b>Rémunération du stagiaire</b>	Salaires correspondant au 3 <sup>e</sup> échelon + ISOE ou prime CPE ou prime documentaliste au prorata du nombre d'heures	854 euros bruts + ISOE ou prime CPE ou prime documentaliste au prorata du nombre d'heures. Rémunération compatible avec une bourse. <b>Pas d'HS !</b>	2 bourses : celle de l'enseignement supérieur (montant variable sur critères sociaux) et celle de service public (217 euros par mois). 1 salaire : 400 euros nets mensuels !
<b>et du tuteur</b>	2 000 euros (1 000 euros si 2 tuteurs pour un stagiaire)	Pas de rémunération définie pour l'instant ! Possibilité de suivre 2 stagiaires.	Maximum 300 euros par EAP (2 max) !